



**La Cgt Educ'Action de l'académie de Nice**



**CGT EDUC'ACTION**

U.D CGT Nice

34 rue jean Jaurès

06000 NICE

nice@cgteduc.fr

06.62.01.08.93

à Monsieur Le Recteur de l'Académie de Nice  
Rectorat de Nice  
53 avenue Cap de Croix  
06181 NICE

**Objet: Correction des épreuves de spécialité et réunions plénières.**

Monsieur Le Recteur,

La CGT Educ'Action de l'Académie de Nice a pris connaissance, ce jour, des convocations concernant la correction des épreuves de spécialités qui se dérouleront en Mai prochain. A cette heure, nous avons recensé un problème dans 3 disciplines (SES, Lettres, Economie-Gestion) pour lesquelles une réunion plénière d'entente en présentiel. D'autres sont peut-être concernées.

En effet, nous avons été alertés par les examinateurs sur le fait que dans l'application IMAG'IN, il est précisé que la convocation à cette mission ne donnera pas lieu au remboursement des frais de déplacement.

La CGT Educ'Action estime qu'en vertu du décret 2006-781 du 03/07/2006 qui fixe les conditions et modalités de frais de déplacement temporaire des personnels à la charge des budgets des services de l'Etat, et plus particulièrement de son article 3, les enseignants convoqués pour cette mission sont en droit de demander le remboursement de leur frais de déplacement et que la mention « pas de frais pour cette mission » est donc sans valeur.

La CGT Educ'Action vous demande donc M. Le Recteur que l'application IMAG'IN, par laquelle les collègues peuvent compléter leurs états de frais, soit modifiée en conséquence par vos services

*Veillez agréer, Monsieur le Recteur, mes très respectueuses salutations syndicales,*

*Nice, le 4 avril 2022*

**Olivier GERARD**  
**Secrétaire académique de la CGT Educ'Action de Nice**

Cc : M. Le Secrétaire Général

**CGT Educ'Action de l'Académie de Nice**

06.62.01.08.93

nice@cgteduc.fr